



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
11 décembre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 28 octobre 2015, à 15 heures

Président : M. Carillo Gómez (Vice-Président) (Paraguay)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18790X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Logar (Slovénie), M. Carrillo Gómez (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et de la communication au service du développement (A/70/63-E/2015/10, A/70/360 et A/C.2/70.2)

1. **M^{me} Wu Dong** (CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) aux niveaux régional et international (A/70/63-E/2015/10), dit que 2015 est une année cruciale pour le Sommet mondial, car elle marque le point culminant de l'examen des progrès accomplis en 10 ans dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial. Le rapport est le fruit des contributions de 27 organismes des Nations Unies et autres organisations et parties prenantes internationales et couvre un large éventail d'activités prévues ou entreprises par les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes en 2014.

2. Le rapport mentionne que l'objectif du Sommet mondial, selon lequel la moitié de la population mondiale devrait avoir accès aux technologies de l'information et des communications (TIC), devrait être atteint d'ici la fin de l'année 2016. Plus de 90 % de la population mondiale est desservie par les réseaux mobiles et le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile est presque égal à celui de la population du monde. Néanmoins, le fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement continue d'avoir un impact sur la façon dont différentes populations et différents pays profitent de la société de l'information. Ainsi, dans les pays développés, 81 % des ménages ont accès à Internet, comparativement à 34 % seulement dans les pays en développement et à 11 % dans les pays africains. Un fossé semblable existe dans le secteur des connexions mobiles à large bande, auxquelles a accès 87 % de la population des pays développés comparativement à 39 % seulement dans le cas des pays en développement.

3. La cadence rapide de l'évolution des TIC a donné le jour à de nouveaux services et à de nouvelles possibilités, y compris des appareils mobiles polyvalents, le transfert des données et des applications vers le nuage et les services informatiques en nuage, le

recours généralisé à l'analyse des mégadonnées et l'utilisation de données ouvertes, ainsi que l'émergence d'Internet des objets, qui permettra d'augmenter considérablement les données disponibles pour améliorer les perspectives de développement. Ces changements soulèvent également de sérieux problèmes de politique et de réglementation, notamment en ce qui concerne la saturation du spectre des radiofréquences et les inquiétudes quant à la protection et à la souveraineté des données et au respect de la vie privée.

4. Le rapport sur l'examen décennal de la mise en œuvre des résultats du SMSI a été préparé par le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD), à sa dix-huitième session, en mai 2015. Se fondant sur des consultations en ligne et en personne, les examens précédents et la documentation pertinente, le rapport attire l'attention sur les progrès considérables réalisés, en particulier en ce qui concerne l'accès accru aux TIC et le rétrécissement du fossé numérique en matière de services de base. Cependant, certaines difficultés subsistent, notamment en ce qui concerne l'accessibilité aux services à large bande, les besoins particuliers des pays les moins avancés, l'inégalité persistante entre les sexes dans l'utilisation des TIC et la nécessité d'assurer la pleine intégration des groupes marginalisés aux plans économique et social.

5. Les documents finals du SMSI constituent encore une base solide sur laquelle édifier la société de l'information et ils sont la preuve que la vision adoptée lors du Sommet mondial est toujours valable. Depuis, l'évolution et l'innovation rapides ont cependant été à l'origine de nouvelles occasions et de nouveaux défis et la communauté internationale devrait revoir les priorités et adapter, le cas échéant, la mise en œuvre des résultats du SMSI, sans pour autant remettre en question les décisions qui ont été prises lors du Sommet.

6. Il est important de se concentrer sur les besoins des pays en développement pour l'après-2015. La priorité devrait être accordée à la coopération internationale entre les pays développés et en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Comme les investissements dans les TIC sont coûteux, les mécanismes de financement ont une importance cruciale. Les pays en développement ont demandé des recommandations sur les moyens de rehausser le

financement pour mettre en œuvre les résultats du SMSI et assurer une assistance financière et technique robuste.

7. **M^{me} Mafole** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les TIC ont eu un impact majeur sur l'économie, l'éducation, les soins de santé, la culture et la politique des pays en développement et ne peuvent qu'accroître leur influence à mesure que s'élargit le champ de leurs capacités. Il est encourageant de constater que les TIC continuent d'être plus largement adoptées et utilisées dans les pays développés et en développement, mais le fossé numérique constaté à l'intérieur des pays et entre eux continue d'être inquiétant. Bien que les connexions fixes et mobiles à large bande soient plus largement disponibles et accessibles dans les pays développés que dans les pays en développement, dans la plupart des pays, les zones rurales ne disposent toujours que d'un accès large bande limité, ce qui les empêche d'utiliser le potentiel des TIC comme un outil utile et un catalyseur du développement. Il est déconcertant de constater que les nouveaux fossés s'élargissent de plus en plus en ce qui concerne l'accès aux réseaux à large bande et les services connexes qu'ils rendent possibles. Il importe également de se pencher sur la question des inégalités entre les sexes lorsqu'il s'agit d'accès aux TIC et de leur utilisation. À l'échelle mondiale, il est important que tous les pays, surtout les pays en développement, puissent participer en tant que partenaires égaux aux débats et aux décisions concernant les TIC sous l'angle du développement.

8. Les TIC sont reconnues en tant que catalyseurs essentiels du développement dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. L'impact potentiel des TIC sur la mise en œuvre du Programme 2030 est important. Il est donc essentiel d'investir dans le renforcement des capacités et l'éducation. La contribution des TIC au développement dans des domaines tels que la santé, l'éducation, le développement agricole, les systèmes d'alerte précoce, les réponses adaptées aux effets des changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'action humanitaire est considérable et continue de s'amplifier. Il est nécessaire de renforcer la capacité des pays en développement afin que le plein potentiel des TIC puisse être mobilisé et exploité dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable.

9. **M^{me} Ibrahim** (Brunéi Darussalam), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que les TIC constituent un facteur clef de tous les aspects de l'édification des nations, y compris le développement et la croissance économique et sociale. Elles sont donc l'instrument essentiel qui permettra d'intégrer les pays de l'ASEAN aux grands courants du développement mondial. Les TIC jouent un rôle crucial dans les progrès réalisés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et elles continueront d'être importantes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. L'ASEAN se félicite de l'inclusion de la cible c) au titre de l'objectif 9 des objectifs de développement durable. Il est nécessaire de combler de toute urgence le fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement en exploitant le plein potentiel des TIC, qui font dorénavant partie intégrante de la vie quotidienne.

10. L'ASEAN reste préoccupée par le fossé numérique et l'écart socioéconomique entre les pays développés et en développement, des enjeux qui doivent encore être abordés. Le processus d'examen décennal des résultats du Sommet mondial devrait par conséquent se pencher sur les difficultés qui ont plombé la mise en œuvre des résultats du SMSI, dans le but d'instaurer une société de l'information axée sur la personne, inclusive et orientée vers le développement.

11. L'ASEAN considère toujours comme prioritaires les efforts visant à combler le fossé numérique et à faire en sorte que les collectivités et les entreprises dans leur ensemble puissent tirer profit des TIC. Les pays développés et les pays en développement, en étroite collaboration avec les parties prenantes concernées, devraient accorder une attention particulière aux défis que représentent les TIC pour les pays en développement, y compris les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire, des points de vue du développement socioéconomique et des capacités technologiques.

12. La Communauté économique ASEAN sera mise place à la fin de 2015. L'ASEAN réaffirme son engagement à l'égard de l'intégration économique régionale, se félicitant de l'utilisation des TIC pour

réduire l'écart de développement entre les États membres et à l'intérieur de ceux-ci. Compte tenu du fait qu'une infrastructure robuste en matière de TIC favoriserait l'émergence d'une collectivité novatrice, inclusive et intégrée, l'ASEAN poursuit le développement et la promotion des TIC dans la région, y compris par la mise en œuvre des initiatives du Plan directeur relatif à la connectivité des pays de l'ASEAN axées sur les TIC. L'ASEAN a amélioré les liens mobiles, satellitaires et Internet dans toute la région pour améliorer les réseaux de communication et elle est en bonne voie d'achever la mise en œuvre du Plan-cadre 2015 de l'ASEAN en matière de TIC. Elle continuera à s'appuyer sur les progrès positifs réalisés grâce à ce plan pour déterminer sa vision pour l'après-2015 et rehausser l'utilisation novatrice des TIC dans le cadre du développement économique durable.

13. L'ASEAN apprécie les efforts en cours des organismes des Nations Unies, en particulier ceux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, pour réduire le fossé numérique et promouvoir l'utilisation des TIC pour stimuler la productivité, améliorer l'apprentissage en ligne et renforcer le développement dans les pays en développement. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions jouent un rôle essentiel dans la promotion et l'expansion du développement des TIC. L'ASEAN réitère son engagement à bâtir une société de l'information véritablement mondiale pour le bénéfice de tous.

14. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que celle-ci se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines d'action du SMSI aux niveaux régional et international, mais note qu'il reste encore beaucoup à faire pour identifier et surmonter les obstacles au développement, à la diffusion et à l'utilisation des TIC afin de combler le fossé numérique entre les pays et au sein de chacun d'entre eux. De plus, une quantité importante de travail est encore requise pour relever les défis croissants dans le domaine de la cybersécurité, de même que les nouveaux défis émergents qui se traduisent par une utilisation limitée des réseaux dématérialisés du fait que, dans les pays en développement l'accès à large bande reste peu fiable ou non disponible, ainsi que par la persistance de l'inégalité entre les sexes pour l'accès aux TIC.

15. La CARICOM attend avec impatience l'intégration plus poussée des orientations du SMSI dans le Programme 2030, à tous les niveaux. Il convient qu'une attention accrue doit être consacrée à la mesure et à l'évaluation de l'impact des TIC sur le développement aux plans national et international afin d'aider les États à concevoir des moyens d'action permettant d'exploiter efficacement les TIC au service du développement. Des travaux importants ont été effectués par l'Observatoire pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes et par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour définir des indicateurs et des outils de mesure relatifs aux technologies de l'information dans la région.

16. Les objectifs de développement durable ont jeté les bases de liens très étroits entre le développement des TIC et la réalisation des objectifs concernant l'éducation, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la promotion de l'innovation. L'échéancier de l'examen devrait donc permettre d'améliorer les moyens d'action et les outils de mesure aptes à renforcer la capacité des gouvernements et des particuliers à réaliser le plein potentiel des TIC pour la réalisation des objectifs.

17. Les gouvernements de la CARICOM cherchent à faire de la sous-région des Caraïbes un pôle unique de TIC, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre cet objectif, notamment en ce qui concerne la libéralisation accrue du secteur des télécommunications, où persistent de nombreuses difficultés. Pour aider à faire de la région une société fondée sur le savoir, la vision régionale d'une société de l'information des Caraïbes a été élaborée et la CARICOM est en train de formuler un programme de développement des TIC et une stratégie régionale pour le développement du numérique. Malgré ces efforts, de grandes difficultés persistent dans la mobilisation des ressources pour l'investissement dans les nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'infrastructure nécessaire pour la connectivité à large bande. Il est également nécessaire de mettre en place des cadres législatifs ainsi que des mécanismes de mise en œuvre, ainsi que de promouvoir la recherche, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Une aide supplémentaire provenant des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Communauté, ainsi que des organisations non gouvernementales et des Nations Unies, y compris grâce à l'expertise technique

nécessaire au renforcement des capacités, serait nécessaire pour soutenir les efforts déjà en cours. Une approche multipartite est nécessaire à tous les niveaux afin d'assurer que les décisions politiques reflètent les besoins et les réalités d'un secteur en pleine évolution.

18. Composée de petits États insulaires et de faible élévation en développement exposés aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, la région de la CARICOM considère que l'environnement est un secteur clef dans lequel le développement et la diffusion plus larges des TIC peuvent contribuer aux efforts de renforcement de la résilience. La Communauté se félicite des travaux de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur l'énergie, les réseaux intelligents et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements ainsi que des travaux conjoints de l'UIT, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation météorologique mondiale sur la surveillance du climat et les systèmes d'alerte aux catastrophes naturelles.

19. **M. Momen** (Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que, comme le soulignent la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information de 2005, les pays les moins avancés ont besoin d'une assistance coordonnée dans leurs efforts d'implantation d'une infrastructure de télécommunication. Les fournisseurs de services devraient être encouragés à fournir un service Internet commercial à coût réduit dans les pays les moins avancés, compte tenu des contraintes propres à ces pays. Le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 avait formulé l'objectif de fournir un accès universel à Internet dans les pays les moins avancés d'ici à 2020. Cependant, 5 % seulement des ménages des pays les moins avancés ont actuellement accès à Internet et, à quelques exceptions près, les zones rurales de la plupart des pays les plus pauvres ne disposent que d'un accès large bande très limité. Avec l'éclosion rapide de nouvelles technologies, il est fort probable que le fossé numérique continuera de s'élargir et que les pays les moins avancés prendront de plus en plus de retard à ce chapitre.

20. Les pays les moins avancés ont tout fait pour s'acquitter de leur part des engagements pris en matière de TIC dans le cadre du Programme d'action

d'Istanbul et ils ont adopté des politiques modernes et pertinentes dans ce domaine en fonction de leur situation nationale, mais la coopération internationale demeure cruciale pour assurer la mise en place de l'infrastructure nécessaire et le transfert des technologies appropriées. Les pays les moins avancés lancent un appel à la communauté internationale, aux organisations internationales, au secteur privé et aux autres parties prenantes pour obtenir une aide concrète dans l'implantation et le renforcement de leur infrastructure de TIC. Les préoccupations et les contraintes des pays les moins avancés n'ont pas été suffisamment prises en compte dans les documents du SMSI ou dans divers autres rapports des Nations Unies. Comme les pays les moins avancés représentent près de 25 % des Membres des Nations Unies, il est important de les inclure dans le processus de mise en œuvre du concept de société de l'information. Le Groupe des pays les moins avancés a par conséquent demandé que le Secrétaire général réponde à cette préoccupation dans les rapports futurs. Les pays les moins avancés sont prêts à débattre de la question des TIC pour le développement, mais la communauté internationale, y compris les partenaires de développement, doit remplir son engagement en aidant les pays moins développés à éradiquer la pauvreté, renforcer les capacités productives et mettre en place de façon durable une infrastructure physique et une infrastructure des TIC.

21. **M. Sareer** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), déclare que, malgré l'essor sans précédent des TIC et de la connectivité Internet depuis 2003, l'accès et le déploiement ne sont pas répartis équitablement et le fossé numérique entre les pays développés et en développement a continué à s'élargir. L'absence d'accès à des technologies abordables et fiables reste un défi majeur pour les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement. Les TIC ont longtemps été reconnus comme des catalyseurs clefs du développement socioéconomique et de la durabilité environnementale, mais il est nécessaire de veiller à ce que les personnes vulnérables puissent profiter des progrès des TIC et réaliser leurs aspirations en matière de développement. Pour les petits États insulaires en développement, l'exploitation de l'innovation technologique et l'accès universel à la technologie ont de vastes répercussions.

22. La mise en œuvre du Programme 2030 est étroitement liée à un accès élargi aux TIC. L'innovation doit être mise à profit pour faire en sorte que les retombées soient exploitées au profit du développement durable. Les TIC jouent un rôle dans de nombreux secteurs sociaux, notamment l'éducation, la création d'emplois, l'emploi des jeunes et la durabilité économique. Cependant, en raison des coûts de transaction élevés, il est très difficile pour les petits États insulaires en développement d'investir dans l'infrastructure technologique. À cette fin, la délégation rappelle l'engagement pris au paragraphe 111 des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) relatif au soutien des efforts déployés par les petits États insulaires en développement pour accéder à des technologies modernes et respectueuses de l'environnement et accroître la connectivité et l'utilisation des TIC par le biais de l'amélioration des infrastructures, de la formation et de la législation nationale, ainsi que grâce à la participation des secteurs public et privé.

23. Les TIC ont un rôle prépondérant à jouer dans l'éradication de la pauvreté par la construction de moyens de subsistance, à la fois tangibles et intangibles, et la sécurisation des possibilités d'emploi à long terme dans les zones rurales, y compris par la création de microentreprises. Comme la connectivité a comblé les fossés et permis à de larges pans de population répartis en divers secteurs d'accéder aux services publics, il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des technologies de la communication dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

24. Les TIC sont également d'une importance cruciale pour la gestion des changements climatique et des risques de catastrophe. Comme les petits États insulaires en développement doivent face aux nombreuses conséquences financières et non financières découlant des catastrophes naturelles, il est impératif de minimiser les risques et de promouvoir l'innovation par la mise au point de réseaux de TIC, de systèmes d'alerte précoce et de télédétection, ainsi que de systèmes informatisés de cartographie et de technologies sans fil. À cet égard, la mobilisation des finances publiques est essentielle pour fournir une assistance coordonnée à des groupes de pays en situation particulière, y compris les petits États insulaires en développement.

25. Le fossé numérique représente toujours un défi complexe, croissant, pour les pays en développement, car l'accès à l'information, en soi, n'engendre la connaissance que lorsque les données reçues peuvent être interprétées. Le fossé ne saura être comblé que lorsque le contenu et la technologie seront orientés vers les priorités et les besoins locaux tout en renforçant les capacités des utilisateurs finaux afin qu'ils soient en mesure d'utiliser les données à des fins productives. À l'échelle nationale et régionale, l'Alliance des petits États insulaires a appuyé l'élaboration de stratégies des TIC et la création de pôles de diffusion pour faciliter l'échange d'expériences et de capacités et améliorer le partage des connaissances. L'accès régional à l'information sur les pratiques exemplaires, les dispositifs et les programmes de réduction des risques de catastrophe est crucial pour que les petits États insulaires en développement soient en mesure de réagir efficacement aux catastrophes naturelles et aux risques environnementaux.

26. En raison de leurs capacités limitées, les petits États insulaires en développement ont toujours eu du mal à trouver un siège à la table pour débattre des TIC. Toutefois, la participation à ces débats doit être transparente et équitable et toutes les parties concernées doivent être dûment entendues. La question des TIC ne saurait être examinée abstraitement : il est essentiel de trouver des moyens concrets d'intégrer collectivement les TIC aux initiatives de développement durable.

27. **M^{me} Chanda** (Zambie), prenant la parole au nom des 32 pays en développement sans littoral, déclare que, pleinement exploitées, les TIC pourraient aider à surmonter les difficultés économiques, sociales et environnementales auxquelles sont confrontés les pays en développement sans littoral. L'application généralisée des TIC à la réduction des tâches administratives liées au dédouanement et au passage des frontières, ainsi que l'utilisation des paiements électroniques et du suivi informatique des envois pourrait accélérer considérablement le flux des biens et services à travers les frontières nationales, réduire les frais commerciaux à la charge des pays en développement sans littoral et favoriser le commerce international. L'utilisation accrue des guichets uniques et du système douanier informatisés a grandement amélioré les procédures et les contrôles douaniers.

28. Les TIC peuvent être perçus comme une panacée pour les problèmes du développement des pays en développement sans littoral, en aidant à accroître la compétitivité et la productivité grâce à l'efficacité accrue de la production, en rehaussant la capacité d'intervention en cas de catastrophe et améliorant la prestation des soins de santé, l'éducation et les autres services sociaux, tout en favorisant la création d'emplois et le microentrepreneuriat, mais ces avantages potentiels ne sauraient se concrétiser compte tenu du niveau actuel de développement des TIC dans ces pays. Bien que le pourcentage de personnes ayant accès à Internet dans les pays en développement sans littoral soit passé de 2,2 % en 2003 à 20,6 % en 2013, ce taux reste beaucoup plus faible que le taux moyen enregistré dans le monde en développement et dans le monde dans son ensemble. Le coût élevé de ces technologies est le principal obstacle à la pleine utilisation des TIC dans les pays en développement sans littoral. En effet, le coût de l'accès à large bande, calculé en pourcentage du revenu national brut, est beaucoup plus élevé dans les pays en développement sans littoral que dans les pays côtiers situés à proximité de câbles de communications sous-marins.

29. La priorité 2 du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie, Développement et entretien de l'infrastructure, décrit les objectifs précis devant être atteints par les pays en développement sans littoral, les pays en développement de transit et les partenaires de développement. Le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba accordent également une grande importance aux TIC et ils doivent être mis en œuvre. Les pays en développement sans littoral appellent les partenaires de développement, les partenaires Sud-Sud, les banques de développement et le secteur privé à soutenir les investissements dans leurs secteurs des TIC et à aider à combler le fossé numérique. Ils engagent également le système des Nations Unies et les autres organisations internationales à fournir une aide technique plus abondante et mieux ciblée pour soutenir le développement accéléré des TIC dans les pays en développement sans littoral. Comme les données sur les TIC sont cruciales pour le suivi des progrès, sa délégation demande à l'UIT d'inclure les pays en développement sans littoral en tant que sous-catégorie dans ses calculs statistiques.

30. **M. Parenti** (Observateur de l'Union européenne), prenant également la parole au nom des pays candidats, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, de la Bosnie-Herzégovine, pays en processus de stabilisation et d'association et, en outre, de l'Arménie, de la Géorgie, de l'Islande, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que les TIC et Internet sont des facteurs d'innovation et de croissance économique qui facilitent également le droit des personnes à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, offrant ainsi de nouveaux débouchés pour la construction d'une société de l'information inclusive et la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

31. L'Union européenne et ses États membres attachent une grande importance au modèle de gouvernance multipartite d'Internet et à l'objectif fondamental du SMSI, qui consiste à utiliser la technologie pour améliorer la vie des gens et combler le fossé numérique. Comme le reconnaît l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, les TIC jouent le rôle de facilitateurs du développement. L'adoption accrue des TIC à l'échelle mondiale est en train de révolutionner les soins de santé, l'éducation, la gouvernance et le commerce. La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui se tiendra en décembre 2015, sera une excellente occasion pour harmoniser l'ordre du jour du SMSI avec le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

32. L'Union européenne et ses États membres continuent de soutenir le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI), ainsi que les travaux en cours pour l'améliorer et mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet, y compris les recommandations relatives à la durabilité de son financement, en veillant à augmenter la visibilité de ses résultats et en faisant en sorte que d'autres instances compétentes poursuivent leur promotion.

33. **M. Shalev-Schlosser** (Israël) déclare que, en 10 ans, les TIC et leur diffusion ont progressé d'une façon remarquable, s'implantant dans pratiquement tous les coins de la planète et toutes les facettes de la vie quotidienne, révolutionnant les communications, les voyages et les affaires. Contrairement aux ressources traditionnelles limitées, susceptibles de s'épuiser, les connaissances alimentant les TIC sont démocratiques et potentiellement illimitées. Les connaissances ne sont

plus dépendantes de la géographie, car elles peuvent dorénavant être partagées instantanément avec des interlocuteurs vivant aux antipodes.

34. Bien que plus de 3 milliards de personnes jouissent d'une forme quelconque d'accès à Internet en 2015, trop nombreuses encore sont celles qui restent privées de connectivité. Pour ces personnes, l'impossibilité d'accéder à Internet et aux TIC est la cause de l'accroissement de la pauvreté et de l'isolement. Pour pouvoir atteindre les objectifs de développement durable et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, il est primordial de remédier au fossé numérique en mettant au point, en utilisant et en implantant les TIC.

35. Les progrès réalisés pendant les 10 dernières années sont le résultat de la coopération entre les gouvernements et le secteur privé, ainsi que d'un environnement propice aux investissements dans les TIC, ouvrant la porte à la prolifération de technologies inédites et à l'expansion rapide de l'accès du public. Afin de brancher ceux qui restent, les gouvernements, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales et les institutions internationales doivent conjuguer leurs efforts.

36. Israël sait par expérience combien les TIC sont importantes pour le développement. En tant que pays aux ressources naturelles limitées, au fil de ses 67 années d'existence, Israël a été transformé grâce au travail acharné, à la détermination et aux investissements ciblés de l'entreprise privée, ce qui lui a valu une réputation bien méritée en matière d'innovation technologique profitant au monde en développement. Dans les années 60, Israël a mis au point un système révolutionnaire d'irrigation goutte à goutte qui a fondamentalement transformé l'agriculture mondiale en réduisant significativement la quantité d'eau nécessaire pour l'agriculture. Il distribue actuellement aux services d'approvisionnement en eau du monde entier des logiciels de surveillance qui assurent la détection et le contrôle en temps réel des réseaux et permettent aux agriculteurs de gagner du temps, d'économiser et de ménager l'eau. Comme les petits agriculteurs produisent 70 % de l'approvisionnement alimentaire mondial, l'innovation pourrait produire un effet domino dans le monde entier. Internet des objets représente la prochaine étape de la révolution des TIC et Israël est prêt à y jouer un rôle central.

37. **M^{me} Voronovich** (Biélorus) affirme que l'ONU doit continuer à jouer un rôle de premier plan en aidant les États à développer les TIC et à les utiliser pour améliorer l'efficacité et la transparence. Son gouvernement se félicite de l'assistance consultative et technique fournie aux États Membres aux fins du développement de la cyberadministration et de la facilitation de l'échange d'innovations technologiques jumelés à un accroissement de la compétitivité, autant de facteurs importants pour tous les États, y compris les pays à revenu intermédiaire.

38. Il convient de continuer à réduire le fossé numérique à la fois entre pays développés et pays en développement et entre les différents groupes sociaux et démographiques au sein des pays. Des efforts doivent être déployés pour promouvoir la normalisation entre les pays et assurer la compatibilité des nouvelles technologies, de même que l'égalité d'accès aux innovations en matière de TIC. Voilà sur quoi s'est penchée la soixante-dix-neuvième réunion de la Commission électrotechnique internationale, tenue en octobre 2015, à Minsk.

39. Le Biélorus ayant investi dans le développement des infrastructures et l'élargissement de l'accès à Internet, le pays se classe maintenant au trente-huitième rang de l'Indice d'accès au numérique de l'UIT et il a achevé sa transition complète vers la numérisation avant l'échéance. Son pays est également l'un des coauteurs du Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans le monde de l'UIT. Son gouvernement estime que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) devrait être impliquée dans le processus de mise en œuvre des résultats du SMSI, de façon à ce que les pays en développement aient accès aux développements innovants.

40. La fiabilité et l'accessibilité de l'infrastructure Internet sont des enjeux de plus en plus pertinents, notamment dans le contexte de la réalisation du développement durable. Il est important de renforcer la coopération internationale, dans le cadre de laquelle les Nations Unies et l'UIT doivent jouer un rôle clef pour la transition vers la version 6 du protocole Internet, l'accès large bande et l'utilisation équitable de l'orbite géostationnaire. Compte tenu de la pénétration croissante des TIC dans toutes les sphères de la vie et de l'économie, garantir la sécurité dans le cyberspace et en minimiser les risques sont des enjeux de la plus

haute importance. Un accord international sur la sécurité des TIC est essentiel, de même que la mise en place d'une structure internationale qui permettrait à tous les États de participer sur un pied d'égalité à la formulation de politiques mondiales. Compte tenu de la pénétration croissante d'Internet et de la dépendance grandissante à sa fiabilité, sa prévisibilité et son accessibilité, la gouvernance d'Internet doit être assurée par la communauté internationale sur une base non discriminatoire, avec la participation égale de tous les États. Elle doit en outre être compréhensible, transparente et prévisible.

41. **M. Perera** (Sri Lanka) dit que les TIC sont un catalyseur pour le développement économique et social, qui génère des retombées critiques pour la création d'emplois et de richesses. L'accès universel à Internet pourrait donc procurer des avantages aux plans social et économique et ouvrir la voie au développement durable. L'accélération rapide de l'adoption et de l'utilisation des TIC dans le monde entier a augmenté le rythme du développement et raccourci les distances à l'échelle mondiale. Cependant, malgré ces indicateurs positifs, le fossé numérique et l'écart persistant entre pays développés et en développement en matière d'accès à large bande ne sont pas de bon augure pour le développement durable. La mobilisation des ressources pour l'investissement dans la propagation des TIC reste donc l'un des principaux défis pour les pays en développement. Bien que la communauté internationale ait réussi à déployer rapidement l'accès à large bande pour desservir plus de 2 milliards de personnes supplémentaires pendant la décennie précédente, il est crucial de continuer à investir pour rejoindre des milliards d'utilisateurs de plus.

42. Comme les TIC représentent un élément transversal de tous les objectifs de développement durable, les lignes d'action du SMSI doivent créer des synergies avec le Programme 2030 pour combler le fossé numérique entre pays développés et pays en développement. Bien que la coopération internationale soit nécessaire, des politiques et des stratégies nationales soigneusement élaborées devraient également contribuer à réduire ce fossé.

43. À Sri Lanka, les aptitudes informatiques continuent d'augmenter, passant de 3 % en 2005 à près de 50 % en 2014, grâce à la mise en œuvre d'une politique nationale axée sur la personne. La politique nationale de son pays en matière de large bande a

également permis de rétrécir le fossé numérique en fournissant aux citoyens des connexions Internet sans fil gratuites. Sri Lanka est classée au soixante-cinquième rang de l'Indice de préparation aux réseaux de 2015 établi par le Forum économique mondial, où elle se retrouve en tête des pays de l'Asie du Sud et leader en Asie du Sud et parmi les 10 premières économies en ce qui concerne le coût abordable. En tant que société multiethnique et multiculturelle, Sri Lanka a également pris l'initiative d'introduire des initiatives Internet multilingues, conformément à la politique de promotion du multilinguisme, et d'instaurer les conditions techniques nécessaires pour faciliter l'utilisation des langues locales sur Internet. Elle a également mis en place un cadre juridique pour la cyberadministration et le commerce électronique, en plus d'adopter la législation requise pour encadrer les transactions commerciales électroniques, en s'inspirant des lois types élaborées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Afin d'appuyer les initiatives visant à renforcer la sécurité du cyberspace, Sri Lanka est devenue un État partie à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité. La Convention est entrée en vigueur à Sri Lanka en septembre 2015. La politique du pays en matière de cyberadministration et ses projets connexes ont été le moteur de la croissance des services électroniques, bénéficiant ainsi à une grande partie de la population. Par conséquent, Sri Lanka est l'État Membre qui a le plus progressé dans l'indice de développement de l'administration électronique établi par l'ONU, passant de la cent-quinzième place en 2012 à la soixante-quatorzième en 2014.

44. **M. Castro Cordoba** (Costa Rica) déclare que la société de l'information est un immense atout pour le développement humain, grâce à l'accès de plus en plus universel aux TIC et à leur utilisation. Les innovations dans le secteur de l'informatique ont considérablement changé la façon dont les gouvernements fournissent des services, les entreprises atteignent les consommateurs et les citoyens participent à la vie publique et privée. Le fossé numérique continue néanmoins d'entraver sérieusement la mise en œuvre des résultats du SMSI. Qui plus est, les politiques doivent toujours tenir compte de la nécessité d'autonomiser les femmes et de réduire l'écart entre les sexes, en particulier dans les pays les moins avancés et la plupart des pays à revenu intermédiaire.

45. En ce qui concerne les résultats du Sommet mondial, il est nécessaire de continuer à renforcer l'approche multipartite et la coopération internationale, tout en reconnaissant le rôle central du secteur privé et de la société civile, ainsi que les besoins en matière de renforcement des capacités des pays en développement, en particulier les pays à revenu intermédiaire, en vue de leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. À cet égard, le développement de synergies dans le cadre de la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies est important.

46. Sa délégation se félicite qu'une partie de l'avant-projet soit consacrée au thème intersectoriel important que sont les droits de l'homme. Elle estime que tous les droits de l'homme reconnus hors ligne devraient aussi être reconnus en ligne. Les lois et les politiques élaborées pour mettre en œuvre ce principe sont d'une grande importance et des synergies devraient être créées entre le processus de suivi du SMSI et le Programme 2030, ainsi que le Programme d'action d'Addis-Abeba. Tous les droits de l'homme doivent être dûment pris en compte dans les lignes d'action déjà définies et dans les futurs instruments internationaux. Cette coordination contribuera à la mise en œuvre efficace des objectifs de développement durable et à l'édification de sociétés plus pacifiques et inclusives.

47. Sa délégation espère que des progrès seront réalisés dans le cadre de l'examen des moyens de mise en œuvre afin d'élargir l'accès, de renforcer la capacité à générer de nouveaux contenus et de garantir un accès libre et sûr à Internet. Il est nécessaire d'établir un environnement propice en favorisant l'innovation, l'investissement dans des infrastructures durables et le développement de partenariats public-privé.

48. **M. Mokaya** (Kenya) souligne l'importance des TIC dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ces technologies jouent un rôle important dans le développement socioéconomique en facilitant l'accès aux marchés mondiaux, en favorisant la création de richesse et en créant des emplois de qualité, en plus d'entraîner, à terme, une réduction de la pauvreté. Malheureusement, la plupart des pays en développement n'ont pas atteint le niveau de développement suffisant dans le domaine des TIC.

49. La politique nationale du Kenya en matière de TIC, adoptée en 2006, a été guidée par la nécessité de

promouvoir le développement des infrastructures et des ressources humaines, la participation des parties prenantes et la mise en place d'un cadre réglementaire approprié. Le plan directeur élaboré dans le cadre du programme Vision 2030 de son gouvernement visant à créer un environnement juridique et réglementaire propre à stimuler la croissance des entreprises liées au secteur des TIC a favorisé la création d'emplois et la croissance socioéconomique. En 2009, son gouvernement a complété le lancement du système de câble sous-marin d'Afrique de l'Est, qui a amélioré la capacité Internet dans presque tout le pays en remplaçant la liaison par satellite par une liaison par câble plus efficace et fiable.

50. Le service de microfinancement par téléphonie mobile du Kenya, M-Pesa, a connu un succès extraordinaire et a transformé le système bancaire dans l'ensemble de la région et ailleurs. Dans les grandes lignes, la collaboration entre l'industrie de la téléphonie mobile et le secteur bancaire a donné naissance à de nouveaux produits bancaires mobiles, révolutionnant ainsi le secteur bancaire dans la région d'une manière inclusive et plus propice au changement. Grâce à Internet, le produit intérieur brut (PIB) du Kenya, en 2014, a plus que doublé par rapport à celui du reste du continent. Plus de 50 % des Kenyans ont maintenant accès à Internet, principalement par le biais des téléphones mobiles. Son gouvernement soutient la création d'une cité technologique dans le cadre des programmes phares de Vision 2030 visant à instaurer un environnement favorable à l'investissement et à la création d'emplois. Reconnaissant son rôle crucial dans la stimulation du développement durable, son pays poursuivra le développement de son secteur des TIC.

51. **M. Abebe** (Éthiopie) déclare que les TIC ont certes contribué à la réduction de la pauvreté et à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, mais les fossés numériques et du haut débit qui existent actuellement entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier en Afrique, risquent de se traduire en occasions économiques manquées. Il est donc impératif de prendre des mesures plus concrètes, notamment en encourageant les investissements publics et privés, pour exploiter plus à fond le potentiel des TIC afin de réaliser le Programme 2030. Comme convenu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'aide financière et le renforcement

des capacités doivent être améliorés, en particulier dans les pays les moins avancés.

52. L'Éthiopie réaffirme sa conviction selon laquelle une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire contribuera à l'éradication de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. Son pays a pris des mesures concrètes pour faire des technologies de l'information et des communications une priorité dans la planification de son développement, améliorer l'infrastructure des TIC et exploiter leur potentiel dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. Il a également mis en œuvre une stratégie nationale d'administration en ligne afin d'améliorer les services administratifs en permettant une plus grande participation des citoyens et du secteur privé. Il a également inauguré le premier village éthiopien des technologies de l'information et des communications pour attirer des investissements dans ce secteur. Par conséquent, des résultats encourageants ont été obtenus dans le développement des infrastructures des TIC et l'augmentation du nombre d'abonnements à la téléphonie mobile et des services d'accès à Internet. Malgré ces progrès, il reste encore beaucoup à faire pour exploiter le potentiel des TIC en tant que moteur d'une croissance économique inclusive. L'amélioration de l'accès aux TIC, de leur qualité et de leur accessibilité reste donc une priorité dans le deuxième plan de croissance et de transformation du pays (2015-2020).

53. Pour relever le défi que représentent les fossés numériques et du haut débit, les questions de la cybersécurité et du manque de capacités nationales ainsi que celle du contenu local, la communauté internationale devrait assurer un accès universel, inclusif et non discriminatoire à l'information et aux connaissances liées aux TIC. Il importe également de soutenir les efforts nationaux des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, visant à renforcer les capacités locales et construire une économie du savoir. La société de l'information doit respecter la diversité nationale et ethnique. Le partenariat mondial devrait être renforcé afin d'exploiter le potentiel de développement des TIC et promouvoir le développement et l'utilisation de l'infrastructure informatique et le renforcement des capacités.

54. **M^{me} Butts** (États-Unis d'Amérique) déclare que le processus préparatoire du SMSI+10 a facilité le débat sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du SMSI, ainsi que sur les défis qui subsistent, notamment la réduction du fossé numérique et l'exploitation des TIC au service du développement. Lors de la prochaine réunion de haut niveau sur le SMSI+10 en décembre 2015, la communauté internationale devrait examiner le potentiel des TIC au service du développement, y compris les objectifs de développement durable, réaffirmer les principes et la vision du SMSI, définir une décennie plus tôt et s'engager à nouveau à créer une société de l'information axée sur l'être humain, inclusive et orientée vers le développement. Sa délégation estime qu'il importe de concentrer les énergies sur le SMSI+10 et d'éviter, à la Deuxième Commission, tout débat susceptible de faire double emploi ou de miner la capacité de parvenir à un document final fondé sur un large consensus lors de la réunion de haut niveau.

55. L'examen décennal du SMSI devrait scruter en détail les réalisations de la décennie précédente, célébrer les efforts multipartites qui ont conduit à la création de la société de l'information jusqu'à présent et reconnaître que les efforts soutenus de toutes les parties prenantes dans le cadre actuel doivent viser à rendre la société de l'information plus concrète et accessible à tous, y compris les milliards de personnes qui n'ont toujours pas accès aux TIC.

56. Les TIC comptent parmi les outils les plus puissants de développement économique et social. Elles transforment les marchés, créent de nouvelles industries, procurent des gains d'efficacité, améliorent les services de santé, élargissent les possibilités d'éducation, autonomisent les citoyens et relient le monde d'une manière qui aurait été inimaginable voilà une décennie. Les avantages économiques sont multiples. À l'échelle mondiale, l'économie numérique progresse de 10 % par an, plus vite que l'économie mondiale dans son ensemble. Dans les pays en développement, elle augmente de 15 % à 25 % par an, tandis que dans les économies développées, l'économie numérique représente entre 5 % et 9 % du PIB total. Plus de 3 milliards de personnes et 16 milliards d'appareils sont connectés à Internet. Chaque augmentation de 10 % des connexions à haut débit se traduit par une augmentation de 1,5 % de la croissance économique.

57. Comme la croissance sans précédent de l'économie numérique au cours de la décennie précédente est due en grande partie à des politiques inclusives, durables et souples, il importe d'étendre cette formule gagnante et de trouver des façons de distribuer plus largement ses bénéfices, tout en restant fidèle aux principes d'une société de l'information, axée sur l'être humain, inclusive et orientée vers le développement, adoptés lors du Sommet mondial. Pendant que la communauté internationale en est encore à découvrir comment les TIC pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, elle devrait s'employer à fournir un cadre approprié qui permettrait à toutes les parties prenantes de se rassembler pour discuter, collaborer, mesurer et examiner ces efforts. Une approche axée sur les personnes est essentielle et met en évidence les relations complémentaires et synergiques entre les TIC, les droits de l'homme et le développement économique, contribuant ainsi aux objectifs plus larges du Programme 2030.

58. **M^{me} Prizreni** (Albanie) déclare que le taux d'utilisation d'Internet dans son pays a atteint 60 % en 2014. L'objectif de parvenir aux niveaux de l'Union européenne sera vraisemblablement atteint d'ici à la fin de 2015. En 2014, l'Albanie a obtenu un score élevé dans l'étude biennale des Nations Unies sur l'administration en ligne, se classant entre 0,50 et 0,75 selon l'indice des Nations Unies sur le développement de l'administration en ligne.

59. Son gouvernement croit fermement qu'un accès haut débit à Internet et, de ce fait, à des données fiables et à jour dans toutes les sphères d'activité, représente un facteur important du développement et du renforcement d'une société transparente, tout en aidant à combattre la corruption et à améliorer la gestion dans l'administration publique. Ses trois objectifs principaux pour mettre en œuvre le Programme de développement durable consistent à offrir davantage de services en ligne aux citoyens et au secteur des affaires et à améliorer les services publics, à intégrer les technologies numériques dans le secteur de l'éducation et à étendre et consolider les infrastructures numériques dans tout le pays pour que les TIC soient accessibles à tous. Il fournit des efforts soutenus pour répondre aux exigences du dixième chapitre de l'acquis communautaire en améliorant les capacités nationales des TIC pour stimuler le développement économique, en vue d'accéder au marché européen unique du

numérique. La réunion de haut niveau devrait être l'occasion d'harmoniser l'ordre du jour du SMSI avec le Programme 2030 et les objectifs de développement durable afin de stimuler la croissance économique et sociale et rendre les sociétés plus compétitives, inclusives, innovantes et libres.

60. **M. González Franco** (Paraguay) déclare que, pour parvenir à un développement économique, social et environnemental durable pour tous et éradiquer la pauvreté, les besoins de toutes les populations, notamment les plus vulnérables, doivent être pris en considération. Sa délégation préconise un accès égal et universel aux TIC, qui offrent un grand potentiel d'élimination de la pauvreté et de réalisation du développement durable. Les TIC sont également essentielles pour réduire l'écart entre pays développés et pays en développement, entre pays de transit et pays en développement sans littoral et entre zones urbaines et rurales.

61. Compte tenu de sa population en majorité jeune et bilingue, le Paraguay est déterminé à protéger et promouvoir la diversité culturelle et une culture de la paix. Les débats sur les TIC doivent tenir compte de leur pertinence dans la protection et la promotion du multilinguisme, de la participation citoyenne, de la diversité culturelle et de l'éducation dans les valeurs de paix. Le cadre issu de ces discussions doit protéger les enfants et les adolescents, ainsi que les renseignements personnels et assurer l'accessibilité des personnes handicapées. Sa délégation souligne l'importance des engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral en matière d'infrastructures des TIC, en particulier la réduction des coûts commerciaux élevés, la facilitation des échanges, l'augmentation de la compétitivité et de la productivité, la participation des petites et moyennes entreprises au commerce international, l'expansion des marchés, l'intégration des marchés régionaux et mondiaux et des chaînes de valeur, le développement du secteur des services, la promotion des partenariats public-privé et l'amélioration de la gouvernance, la responsabilité et la transparence dans les pays en développement sans littoral.

62. **M. Pinyowit** (Thaïlande) déclare que, pour s'attaquer au fossé numérique, il importe que le potentiel des TIC comme catalyseurs essentiels du développement durable soit exploité et que la capacité soit renforcée afin d'en faire une utilisation productive

dans la mise en œuvre du Programme 2030. La communauté internationale doit créer une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. La Thaïlande a lancé des programmes d'éducation à distance par satellite afin de pallier la pénurie d'enseignants dans les zones rurales éloignées et assurer ainsi à chaque enfant l'accès à une éducation de qualité. Grâce à une diffusion continue de programmes d'éducation pour les 12 niveaux, en plus d'une formation professionnelle, des cours universitaires et des programmes internationaux, en près de 20 ans, le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire en Thaïlande a augmenté de plus de 600 %. Lorsque les personnes sont au centre du développement, il est possible d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et de promouvoir des possibilités d'apprentissage permanent pour tous.

63. La science, la technologie et l'innovation doivent être totalement intégrées dans les politiques et stratégies nationales de développement. L'économie numérique est une priorité pour son gouvernement, car le renforcement des capacités en matière de TIC dans tous les secteurs augmentera la compétitivité économique et préparera le pays en vue de la création de la Communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en le sortant de la catégorie des pays à revenu intermédiaire. La politique de l'économie numérique de la Thaïlande est conforme à son plan de développement économique et social national pour la période 2012-2016 et au plan directeur national de l'économie numérique (2016-2020) qui sera lancé en juin 2016. Des travaux importants sont en cours afin de transformer la Thaïlande en une communauté numérique, notamment la modification de règlements désuets et l'adoption de nouvelles lois, afin de tenir compte de l'évolution rapide du monde numérique.

64. La réduction du fossé numérique entre les pays et à l'intérieur des pays exigera la participation des différentes parties prenantes et le renforcement de la coopération en matière de TIC à tous les niveaux. La quatorzième réunion des ministres des technologies de l'information et des télécommunications de l'ASEAN, tenue à Bangkok en janvier 2014, a adopté un thème portant sur la transformation de l'ASEAN pour la création de communautés intelligentes, qui réitère la volonté des pays de l'ASEAN à tirer parti des avantages de l'intégration régionale grâce à

l'utilisation des TIC. L'ASEAN et ses partenaires, à savoir la Chine, le Japon, la République de Corée, l'Union européenne et l'UIT, continuent de renforcer la coopération dans divers domaines, notamment la cybersécurité, le développement des capacités humaines, la gestion des catastrophes et les nouvelles technologies émergentes. Ils se félicitent également d'une plus grande participation du secteur privé au développement d'une infrastructure informatique de qualité et d'une main-d'œuvre compétente pour améliorer la compétitivité.

65. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités et acquérir les ressources nécessaires. La science, l'innovation et le transfert de technologie sont essentiels aux pays en développement pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Sa délégation se félicite du lancement du mécanisme de facilitation technologique et des efforts déployés pour améliorer la synergie et l'efficacité dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au sein du système des Nations Unies, en particulier les initiatives en matière de renforcement des capacités.

66. En tant que pays d'accueil du Bureau régional de l'UIT pour l'Asie et le Pacifique et membre du conseil pour la période 2015-2018, la Thaïlande continuera à jouer un rôle actif dans le secteur des TIC. La prochaine réunion de haut niveau devrait fournir un ensemble de recommandations concrètes sur la façon de combler les fossés numériques restants et d'aligner les grandes orientations du SMSI avec les objectifs de développement durable.

67. **M. Rodrigues dos Santos** (Brésil) déclare que le fossé numérique demeure un défi majeur et toujours plus complexe. Une innovation sans précédent a certes favorisé le progrès et la prospérité dans certaines sociétés, mais il est nécessaire de veiller à ce que ces tendances contribuent à réduire, plutôt qu'à augmenter, les inégalités. Bien que les TIC aient un grand potentiel de transformation, le fossé numérique crée de plus en plus d'obstacles à l'inclusion sociale, à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités. La réduction du fossé numérique doit faire partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

68. Depuis 1995, le Brésil s'est doté d'un organe multipartite, le Comité directeur d'Internet, chargé d'examiner les questions liées à la gouvernance d'Internet. Se fondant sur l'expérience nationale, sa délégation est aussi d'avis que la gouvernance d'Internet exige la pleine participation du secteur privé et de la société civile aux côtés du Gouvernement. Elle estime qu'il n'y a aucune contradiction inhérente, à l'échelle internationale, entre les négociations multilatérales et la participation de toutes les parties prenantes ayant des responsabilités et des rôles différents.

69. Le Brésil accueillera la dixième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet en novembre 2015. Son gouvernement estime que le Forum joue un rôle unique et fondamental dans la gouvernance d'Internet et que son mandat devrait être prolongé au-delà de 2015. Il est également nécessaire de progresser dans la mise en œuvre de la notion de coopération renforcée. Le processus d'examen du SMSI+10 devrait prévoir des dispositions efficaces pour renforcer le Forum et promouvoir la coopération.

70. En évoquant la résolution 68/167 de l'Assemblée générale sur le droit à la vie privée à l'ère numérique, l'orateur souligne que, sans l'exercice du droit à la vie privée, il ne saurait y avoir de véritable liberté d'expression ou d'opinion, et donc pas de démocratie réelle. Le principe de neutralité du Net est essentiel pour assurer un accès universel, abordable, sans restriction et égal à Internet. Un cyberspace sûr, exempt d'activité criminelle, ne saurait se concrétiser sans un renforcement de la coopération internationale qui engage également d'autres parties prenantes.

71. **M^{me} Soemarno** (Indonésie) souligne qu'un secteur des TIC bien portant peut avoir un impact considérable sur l'économie d'un pays, en donnant accès à une vaste gamme de services sociaux et d'applications. Au cours de la dernière décennie, la progression des systèmes de téléphonie mobile et de communications, des réseaux Internet et des infrastructures à large bande a eu un impact significatif dans le monde entier sur les modes de production et d'échanges internationaux. Toutefois, les pays en développement ont du retard dans de nombreux domaines. Ils doivent encore créer des cadres juridiques, institutionnels et politiques, développer les compétences nécessaires au sein du gouvernement, des entreprises et de la société civile et élargir leur

infrastructure pour favoriser l'utilisation productive et inclusive des TIC dans les zones urbaines et rurales.

72. Le Programme 2030 a reconnu le pouvoir des TIC dans le cadre du développement durable et le SMSI devrait contribuer positivement à la réalisation de ce programme et des objectifs de développement durable. L'accent devrait être mis sur l'édification d'une société de l'information axée sur les personnes, inclusive, transparente, égale et bénéfique pour tous. Malgré les progrès réalisés au cours de la décennie précédente en vue de l'instauration d'une société de l'information inclusive, 60 % de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet. En même temps, un nouveau fossé numérique s'est creusé entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'infrastructure des TIC, l'accès à haut débit et le contenu numérique. Le prix élevé de l'accès Internet à haut débit dans les pays à faible revenu est particulièrement préoccupant. La coopération internationale est d'une importance primordiale pour s'attaquer d'urgence et de manière efficace aux défis qui restent à relever.

73. Bien que des progrès raisonnables aient été accomplis dans la mise en œuvre des résultats du SMSI, il reste beaucoup à faire pour étendre universellement les avantages potentiels de la société de l'information, relever les nouveaux défis et intégrer les innovations en matière de TIC et les services informatiques. Les technologies de l'information et de la communication doivent être une priorité de la coopération internationale, notamment par le renforcement des engagements des pays développés en matière d'aide publique au développement et la création de nouveaux partenariats public-privé. Compte tenu de l'importance du rôle des TIC dans le développement, il est impératif de promouvoir ces technologies dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays sans littoral en développement.

74. **M. Liu Jun** (Chine) déclare que le développement rapide des TIC, tout en jouant un grand rôle dans la promotion du développement économique et social, a fait apparaître clairement l'existence d'un fossé numérique. Pour utiliser les TIC au service du développement durable, conformément avec le consensus international reflété dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le Programme 2030, des mesures devraient être adoptées afin de soutenir le renforcement des capacités des pays en développement

dans ce secteur, en particulier le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, par la formation, le partage de données d'expérience, le transfert de connaissances et l'assistance technique. La coopération Sud-Sud et Nord-Sud devrait être consolidée de façon à combler le fossé numérique et veiller à ce que tous les pays puissent exploiter les TIC les plus récentes pour promouvoir le développement durable.

75. La Chine s'emploie actuellement à mettre en œuvre une stratégie axée sur l'innovation et accorde beaucoup d'importance à l'infrastructure des TIC. À la fin de 2014, 1,5 milliard de personnes utilisaient le téléphone, 1,2 milliard d'entre elles étant des utilisateurs de téléphones mobiles. De même, le nombre d'utilisateurs d'Internet atteignait 649 millions, dont 557 millions y accédaient grâce à des appareils mobiles. La Chine a lancé un vaste programme relatif aux services sur large bande en 2013 et le nombre d'utilisateurs de connexion à large bande dépasse actuellement les 200 millions. Les TIC sont de plus en plus utilisées dans tous les secteurs économiques et contribuent à la promotion d'un développement social et économique coordonné. La Chine est disposée à partager son expérience en matière de TIC au service du développement économique et à coopérer activement avec toutes les parties. Elle appuie le processus d'examen intergouvernemental des résultats du SMSI et la promotion d'une société de l'information à dimension humaine, axée sur le développement et solidaire, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et au Programme 2030.

76. **M. Morozov** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation souscrit pour l'essentiel aux conclusions du rapport du Secrétaire général, notamment l'importance de réduire le fossé numérique et d'étendre les réseaux et les services à large bande, le commerce électronique, l'informatique en nuage et Internet des objets, ainsi que la nécessité d'assurer la confiance dans les TIC et de maintenir la cybersécurité. Le prochain processus d'examen SMSI+10, dans le contexte du Programme 2030, est l'occasion d'établir un nouveau paradigme de développement en vue de la transition de la société de l'information vers une société du savoir. Sa délégation estime qu'il est injustifiable de mesurer le développement d'une société en fonction du développement de la technologie tout en ignorant le développement individuel, de

remplacer l'acquisition de connaissances par la formation aux techniques informatiques et à l'utilisation de téléphones intelligents ou de se concentrer sur la réduction du fossé numérique et le renforcement des capacités tout en négligeant la qualité et la sécurité de l'information dans le réseau mondial.

77. Sa délégation reconnaît le lien direct entre les objectifs clés du processus du SMSI et la mise en œuvre du Programme 2030 dans l'édification d'une société du savoir axée sur la personne, ouverte à tous, à travers le développement de la société de l'information et la croissance de la coopération scientifique et technique internationale. Elle estime que toute politique nationale sur le développement des TIC relève du pouvoir souverain de chaque État. Les États étant les garants des droits et libertés de leurs citoyens et jouant un rôle clef dans le développement de l'économie, la stabilité et la sécurité de l'infrastructure des TIC, ce sont eux qui devraient prendre les mesures nécessaires pour lutter contre les actes illégaux dans le réseau mondial de l'information. Le rôle des gouvernements dans le développement de l'infrastructure des TIC devrait être considérablement renforcé.

78. Il est primordial que tous les États jouent un rôle égal dans la gouvernance internationale d'Internet et qu'ils partagent une responsabilité égale dans la gestion de son utilisation, en assurant sa fiabilité, sa sécurité et sa stabilité. Au niveau international et au sein du système des Nations Unies, des mécanismes multilatéraux transparents et démocratiques pour la gouvernance d'Internet doivent être mis en place pour assurer une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès de tous et garantir le fonctionnement stable et sûr d'Internet et protéger l'infrastructure critique des TIC contre les risques et les actes hostiles. À cette fin, il importe avant tout de développer une compréhension commune des questions de sécurité sur Internet et de renforcer la coopération aux niveaux national et international.

79. Sa délégation insiste sur l'absolue nécessité de développer des cadres juridiques internationaux pour la gouvernance d'Internet. En tant qu'institution fondamentale du droit international et de la coopération inter-États, l'ONU doit jouer un plus grand rôle dans la gestion de l'infrastructure mondiale des TIC. Sa délégation demande à l'Assemblée générale de mettre sur pied un comité préparatoire qui serait chargé d'élaborer une convention internationale sur la

gouvernance d'Internet, un nouveau modèle universel qui permettrait d'assurer un partage égal des responsabilités entre tous les États et, si nécessaire, d'autres sujets de droit international.

80. Des règles de procédure doivent être élaborées en vue des travaux du Forum sur la gouvernance d'Internet afin de veiller à ce que tous les États et d'autres parties intéressées puissent participer sur un pied d'égalité, y compris un mécanisme décisionnel transparent, convenu par l'Assemblée générale, sur des questions clés de la coopération internationale dans la gestion d'Internet. Comme l'Assemblée générale l'a souligné dans sa résolution 68/167, la surveillance illicite ou arbitraire ou l'interception des communications, ainsi que la collecte illégale ou arbitraire des données personnelles, portent atteinte aux droits à la vie privée et à la liberté d'expression et pourraient aller à l'encontre des principes de toute société démocratique. Les autorités de l'État, les fournisseurs de services Internet et les autres participants au marché des TIC doivent s'abstenir d'utiliser des technologies d'interception invasives telles que l'accès à un ensemble de données par forage descendant ou de perturber de toute autre façon la libre circulation des données.

81. Lors de l'examen des questions concernant spécifiquement le développement des TIC, il importe de garder à l'esprit le rôle de direction de l'UIT en tant qu'organe spécialisé des Nations Unies en matière de TIC. Compte tenu de l'importance sociopolitique croissante de la société de l'information, y compris en ce qui concerne la gouvernance d'Internet et le développement des TIC, une nouvelle réunion au sommet devrait se tenir en 2020 pour examiner, au plus haut niveau politique, les nouveaux défis, les menaces et les perspectives de développement de la société de l'information en assurant une concordance étroite avec la mise en œuvre du Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

82. **M. Shehu** (Nigéria) déclare que sa délégation se félicite des tendances positives qui ont émergé de la connectivité et de l'abordabilité, étant donné que les TIC constituent un énorme potentiel pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le progrès socioéconomique des pays en développement, en particulier dans les zones rurales, ainsi que pour combler le fossé technologique entre pays développés et en développement. Il se réjouit particulièrement du fait que les pays africains ont continué à faire des progrès

dans l'accès aux TIC et leur utilisation comme outils de développement. Le continent a bénéficié d'une augmentation des investissements dans l'infrastructure nationale et internationale à large bande, de l'amélioration de la connectivité et de l'augmentation de la bande passante et de services connexes, y compris les applications dans les domaines de l'administration en ligne et du développement. Le nombre de propriétaires de téléphones mobiles et l'accès à Internet ont connu une progression rapide, et certains pays se positionnent même pour exporter des biens et services liés à l'informatique et aux communications.

83. Néanmoins, le déploiement des services à haut débit en Afrique ne progresse pas au même rythme que dans les autres régions. Il y a lieu de se préoccuper du fossé qui continue de se creuser en matière d'accès haut débit et numérique entre les pays développés et en développement, ainsi que des effets potentiellement négatifs de conditions économiques difficiles sur l'investissement dans les TIC et dans la diffusion de celles-ci. À moins que des efforts concertés ne soient déployés pour combler le fossé numérique, de nombreux Africains ne pourront saisir les occasions économiques qui dépendent de communications de haute qualité, comme la collecte et l'analyse des données, qui sont capitales pour le succès de la mise en œuvre du Programme 2030.

84. Pour que les pays en développement puissent profiter au maximum des TIC, l'accent doit être mis sur la réduction du coût de ces technologies, y compris celui de la connectivité à large bande, ainsi que sur le renforcement des capacités d'accès et d'application dans les pays en développement. L'infrastructure informatique des pays en développement devait aussi être mise à jour et élargie afin de maximiser les dividendes. Son gouvernement a mis l'infrastructure informatique en place pour créer des emplois, améliorer la productivité des entreprises et la croissance, ainsi que pour stimuler la création de richesse, en plus d'encourager l'industrie locale des TIC à soutenir d'autres secteurs clés de l'économie. Une des principales avancées économiques du pays est la croissance rapide de son secteur de la téléphonie mobile, qui compte actuellement près de 190 millions d'abonnements mobiles, plus d'un par personne. Au troisième trimestre de 2014, grâce au secteur nigérian des TIC, la croissance économique du pays a augmenté de 17 %.

85. Sa délégation espère que le processus d'examen du SMSI+10 permettra de combler les lacunes et les défis en matière de développement des TIC à l'échelle régionale et internationale. Les TIC sont des facilitateurs critiques du développement économique et de l'investissement, qui génèrent en outre des retombées dont bénéficient les secteurs de l'emploi et de la protection sociale. De nombreuses innovations ont profondément influencé la façon dont les gouvernements fournissent les services, dont les entreprises entretiennent un rapport avec les consommateurs et dont les citoyens participent à la vie publique et privée. Sa délégation souligne la nécessité d'un mécanisme amélioré de renforcement des capacités et d'une approche plus systématique de la collecte et de l'analyse des données, afin d'encourager les réalisations en matière de développement.

86. **M^{me} Simonyan** (Arménie) déclare que les TIC jouent un rôle de plus en plus important dans le domaine du développement durable, en donnant naissance à de nouveaux modèles d'échange des informations, des connaissances et des innovations. L'utilisation des services mobiles et à haut débit pour la communication instantanée a bouleversé les structures sociales et économiques traditionnelles. En Arménie, le secteur des TIC est celui qui a le plus progressé dans le cadre de la transition des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs de développement durable : les TIC représentent désormais plus de 5 % du PIB de son pays, où les services publics en ligne sont désormais une réalité.

87. L'objectif fondamental du SMSI consiste à utiliser la technologie pour améliorer la vie de la population et à combler le fossé numérique. Cet enjeu doit maintenant être considéré dans le contexte de la lutte contre les inégalités à tous les niveaux. En tant que moteurs du développement durable, les TIC doivent également refléter les aspects à long terme de la durabilité du développement inclusif. Il est crucial de renforcer les possibilités des systèmes participatifs, inclusifs en matière de développement des TIC et, par conséquent, mettre en œuvre les objectifs et les cibles du développement durable. La surveillance et l'examen permanents des politiques devraient fournir des repères tangibles pour évaluer les progrès.

88. Les institutions favorisant les politiques inclusives, en particulier dans le secteur des TIC, sont équipées pour soutenir les sociétés participatives et égalitaires, alors que les politiques d'exclusion et

discriminatoires compromettent la durabilité du développement économique et social. Les TIC devraient continuer à jouer un rôle dans la promotion des droits et libertés en tant que condition préalable du développement durable. Le processus d'examen SMSI+10 est l'occasion unique d'identifier les liens avec le Programme 2030 et d'examiner l'impact sur la durabilité à long terme de politiques en matière de technologies de l'information et des communications inclusives et axées sur la personne.

89. **M. Fowlie** (UIT) déclare que le Programme 2030 confirme l'importance de la connectivité mondiale et des TIC pour la promotion du progrès humain, notamment dans les domaines de l'éducation et de l'égalité des sexes et en tant qu'infrastructures de base. Il est cependant préférable de voir les TIC comme un outil essentiel de mise en œuvre à appliquer comme un facilitateur intersectoriel pour chacun des objectifs de développement durable.

90. Pendant des siècles, des millions d'Africains ont été tenus à l'extérieur du système financier, car les banques étaient inexistantes ou peu fiables. Comme la technologie mobile a commencé à se propager rapidement à travers tout le continent, le système d'argent mobile M-PESA a été introduit en 2007. Il s'agit d'une technologie africaine, mise au point par les Africains pour résoudre les problèmes africains, qui a permis à des millions de personnes d'intégrer le système financier. Malgré les nombreux exemples de technologie et d'innovation pour le peuple et par le peuple, des fossés numériques subsistent en ce qui concerne l'accès, l'abordabilité et le sexe. Selon les estimations, l'informatisation de 600 millions de femmes et de filles supplémentaires permettrait une croissance du PIB pouvant atteindre 18 milliards de dollars. Brancher toute la population des pays en développement au même niveau que celle des économies développées pourrait créer 140 millions d'emplois et faire sortir 160 millions de personnes de la pauvreté. Le succès de toute stratégie de développement durable serait mesuré en fonction de l'efficacité avec laquelle elle a su intégrer les moyens de mise en œuvre et de responsabilisation numériques, ce qui n'est possible que lorsque les principes et la pratique sont intégrés dans le cadre d'une approche multipartite.

91. Les TIC pourraient jouer un rôle clef dans la réalisation d'objectifs précis du Programme 2030. Ainsi, en ce qui concerne la cible relative à

l'enregistrement universel des naissances, chaque jour, jusqu'à 35 % des enfants nés dans le monde entier ne sont pas enregistrés, même dans les pays dotés d'une bonne connectivité. L'enregistrement des enfants invisibles est la seule façon de garantir leur droit humain le plus fondamental, celui d'être reconnu comme une personne, conformément à l'article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Enregistrer les enfants à la naissance, c'est faire en sorte que leur vie commence à tout le moins avec une empreinte numérique sûre et sécurisée.

92. Les progrès des TIC seraient assurés grâce à l'intégration intelligente des nouvelles technologies pour atteindre toutes les cibles définies dans les objectifs de développement durable, y compris les mégadonnées, les réseaux définis par logiciel et l'informatique mobile et en nuages. La communauté internationale doit s'efforcer d'exploiter les avantages offerts dans des domaines tels que la robotique, les nanotechnologies et Internet des objets. Le défi auquel fait face le système des Nations Unies consiste à intégrer ces recherches et ces connaissances dans le cadre d'une évaluation annuelle, non seulement des objectifs de développement durable, mais aussi des résultats du SMSI+10. La prochaine réunion de haut niveau du SMSI+10 sera une occasion sans précédent d'intégrer les objectifs du développement durable au programme du SMSI, en confirmant par le fait même le potentiel des TIC comme moyen de parvenir au développement durable pour tous.

La séance est levée à 17 h 40.